



3^{ÈME} ORIENTATION**LE GRAND LYON PARTICIPE À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS****Objectifs recherchés :**

Le Grand Lyon :

- préserve ses milieux et ses ressources naturelles,
- lutte contre les pollutions et les nuisances.

« Plus que jamais, le développement durable interroge nos aptitudes à prendre en considération la fragilité de l'équilibre planétaire et le rôle central de l'homme dans la préservation de cet environnement au sens le plus large. C'est effectivement la planète Terre dans sa globalité et les relations aux autres espèces vivantes qui l'habitent qui sont entendues par environnement, mais aussi les relations humaines, sociétales ou de voisinage, qui sont en question ».

« Il s'agit aussi d'introduire et d'ancrer dans la pensée et dans les actions le souci des générations futures ».

Conseil de développement - 2004**Contexte**

La demande de « nature en ville » se fait de plus en plus pressante. Alors que plus de 80 % des habitants vivent en ville, ce qui implique que l'espace urbain devient de plus en plus complexe à gérer pour les collectivités locales (infrastructures routières, gestion des déchets, densification de l'habitat, risques technologiques, bruit, étalement de la ville sur les terres agricoles, etc.), un phénomène de NIMBY (pas dans mon jardin) persiste. Il faut ainsi faire face à un renforcement généralisé de l'artificialisation de l'espace au détriment de la biodiversité des territoires, une sensibilité croissante de la société civile aux nouveaux risques (changement climatique, OGM, ingénierie génétiques, etc.), à une consommation peu maîtrisée de ressources naturelles comme l'eau, etc.

Plus d'environnement, plus de développement durable... tout cela implique la nécessité de mieux préserver les territoires, les paysages, les ressources naturelles. C'est aussi maîtriser les risques technologiques et naturels, et lutter contre les nuisances (bruit, pollution, etc.). C'est mener une politique de gestion des déchets en optimisant la collecte des déchets et accompagner la réduction de déchets à la source.

La Communauté urbaine de Lyon

à travers le Référentiel Environnement – Agenda 21 a produit un état des lieux et des pistes d'actions pour aller vers le développement durable. Certaines de ces actions se retrouvent dans le premier Plan d'actions Agenda 21. La Charte Métropole nature signée par la collectivité en 2004 impulse d'autant plus les orientations en faveur du maintien d'une agriculture périurbaine.

- Préserver les milieux et les ressources naturelles.
- Lutter contre les pollutions et les nuisances afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Quelques chiffres

- 25 % du territoire est occupé par des surfaces agricoles.
- Chaque année 1 000 arbres sont renouvelés (rajeunissement) et 500 nouveaux sont plantés.
- 40 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique regroupées sur le territoire.
- 58 sites sont reconnus « espaces naturels sensibles ».
- Le captage dans la nappe alluviale du Rhône fournit les 350 000 m³ / jour nécessaires en moyenne à l'agglomération.
- Le taux de refus de tri était à 46 % en 2004.

Action n°40**Gérer et entretenir les espaces naturels avec les agriculteurs****Objectifs stratégiques :**

Les espaces naturels et agricoles couvrent près de 23 000 ha, dont 10 000 sont exploités par 470 agriculteurs dont 210 exploitants professionnels. La préservation de notre cadre de vie passe par l'entretien et l'utilisation de ces espaces. Aussi, il est important de maintenir des exploitations sur le territoire communautaire, d'abord en pérennisant le foncier agricole et en facilitant l'accès aux nouveaux agriculteurs, ensuite en favorisant les installations en agriculture sur notre territoire.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Trois axes d'intervention seront développés :

- le renforcement et le maintien des exploitations économiquement viables dans la Communauté urbaine,
- la pérennisation et l'accessibilité au foncier pour les agriculteurs,
- la mise en place d'une agriculture respectueuse de son environnement.

L'un des objectifs poursuivis est le maintien sur le territoire du Grand Lyon d'une diversité de formes d'exploitation agricole, qui permet la production de produits agricoles divers et variés pouvant être vendus par des circuits de proximité. La variété des formes d'exploitation, mélangeant céréaliculture, maraîchage, arboriculture, élevage participe au maintien de la biodiversité sur notre territoire. De plus, un autre objectif poursuivi par cette action est de développer une agriculture respectueuse de son environnement, portant attention à la préservation de la ressource en eau, à la préservation de la biodiversité. Le développement de diverses formes d'accueil à la ferme (vente directe, accueil pédagogique, ...) et la participation à des projets de valorisation et de gestion de l'espace naturel seront mis en œuvre.

Déroulement de l'action

L'ensemble de cette action est en émergence. Cependant, plusieurs actions expérimentales ont été lancées comme les jachères fleuries dans le cadre du Projet Nature des Grandes Terres, la charte agricole du Parc de Miribel Jonage, le comité technique installation, etc. Ces actions devront être développées.

Les modalités d'intervention en matière de foncier sont encore à préciser, notamment en ce qui concerne la création d'un portefeuille permettant la participation active du Grand Lyon dans des opérations de restructuration foncière.

Il sera aussi nécessaire de définir et de faire appliquer des programmes d'actions pour la réduction des risques de coulées de boues, en concertation avec les services de l'Etat.

Coûts

500 k€ par an

Coordinateur

DGDU – Mission Écologie

Partenaires

Agriculteurs, organismes professionnels agricoles, chambre d'agriculture, communes, associations, Grand Lyon.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'exploitants sur le Grand Lyon.
- Nombre de conventions pour une agriculture respectueuse de l'environnement, développement de réseaux de commercialisation.

Action n°41**Promouvoir les Projets Nature****Objectifs stratégiques :**

- préserver, gérer et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles du Grand Lyon en traitant les territoires les plus remarquables et les territoires plus ordinaires,
- faire évoluer la méthodologie de projet concernant la mise en œuvre des Projets Nature.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Les Projets Nature sont des outils de planification et de gestion globale d'espaces périurbains naturels et agricoles : « Projets d'initiative locale en vue de la gestion, de la préservation et de la valorisation (ouverture au public) des espaces périurbains ».

Elaborer un projet nature, c'est mettre en œuvre une approche globale du territoire se concrétisant par plusieurs types d'actions : assistance technique à la réflexion, études d'inventaire et de diagnostic du milieu naturel, plan de gestion de l'espace (entretien etc...). C'est aussi mettre en place des équipements d'accueil et développer des animations auprès du public en respectant le site. A cela s'ajoutent des actions de communication et la rédaction de documents d'information pour une meilleure connaissance et ouverture au public.

6 000 ha sont aujourd'hui concernés, soit un quart de la trame verte du Grand Lyon.

Le Grand Lyon poursuit cette démarche en souhaitant faire évoluer la méthodologie de projet et conforter les partenariats dans l'élaboration des projets.

L'objectif est de préserver l'environnement existant, l'équilibre global entre les espaces bâtis et les espaces non bâtis, et de favoriser la biodiversité des milieux et des espèces.

La concertation avec les communes, les agriculteurs et les associations est au cœur du projet.

Déroulement de l'action

Les Projets Nature ont été engagés dans le cadre de la Charte d'écologie urbaine (1997).

Des études de faisabilité seront engagées sur de nouveaux territoires : à Neuville-sur-Saône, Mions, Rillieux-la-Pape, Tassin.

Coûts

Prévisionnel : 500 K€ / an

Coordinateur

DGDU - Mission Écologie

Partenaires

Communes, associations, Grand Lyon, chambre d'agriculture, maîtrise d'œuvre, comité de pilotage, Conseil Général.

Action n°42**Appliquer la charte de l'arbre****Objectifs stratégiques :**

- promouvoir une cohérence de la politique communautaire sur la thématique de l'arbre et du paysage,
- développer une démarche synergique sur ce thème avec les communes du Grand Lyon.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

En novembre 2000, le Conseil de Communauté votait la première « charte de l'arbre du Grand Lyon ».

Après trois éditions successives de ce document qui témoignent de son succès, tant auprès des communes du Grand Lyon, que d'autres collectivités en France et à l'étranger, le projet d'évolution de la charte de l'arbre s'avère aujourd'hui indispensable.

Il s'agit en particulier d'ouvrir le champ de la réflexion de la charte à la problématique de tous les arbres de l'agglomération, notamment en intégrant :

- les arbres des parcs et jardins afin de satisfaire le souhait des communes du Grand Lyon d'adhérer à une « charte de l'arbre des communes du Grand Lyon »,
- les arbres des forêts et boisements périurbains afin de prendre en compte l'évolution des compétences du Grand Lyon en matière « d'espaces naturels d'agglomération »,
- les arbres situés sur le domaine privé, afin d'accompagner les prescriptions définies dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

- Prise en compte durable de l'environnement et du cadre de vie
- Débat avec la population et réponse à une demande sociale.
- L'objectif de maîtrise des dépenses est au centre de la logique de la charte de l'arbre.
- Concertation et implication de la population à la définition d'objectifs.

Déroulement de l'action dans le temps

- Réaliser un bilan d'évaluation de la première charte de l'arbre du Grand Lyon.
- Engager une démarche de réécriture de la charte intégrant tous les acteurs publics et privés impliqué sur cette thématique.
- Réaliser une large concertation autour du nouveau document.
- Vote de la nouvelle charte (horizon 2007).

Coordinateur et services impliqués

Direction de la Voirie
Développement urbain, Mission
Ecologie, urbanisme, Direction
de la Communication

Partenaires

Services des communes, entreprises,
paysagistes, associations...

Action n°43**Promouvoir un désherbage raisonné et développer la lutte biologique pour la protection des arbres****Objectifs stratégiques :**

- limiter les risques de pollution de l'environnement par l'utilisation des pesticides chimiques (insecticides et fongicides),
- améliorer la résistance des arbres du Grand Lyon face aux attaques parasitaires.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

L'objectif de cette action est de raisonner l'utilisation de produits désherbants essentiellement lors de la phase préventive et de promouvoir l'utilisation de techniques de lutte biologique.

De manière plus spécifique, une action sera engagée sur les arbres. Les arbres du Grand Lyon sont régulièrement la cible, comme tous les végétaux, d'attaques parasitaires (insectes, champignons, bactéries...). Ces attaques nécessiteraient une intervention de traitement pour aider à la survie des arbres

Or, l'impact écologique des traitements chimiques, seule solution directement utilisable, est très important, notamment pour la qualité des nappes phréatiques, mais aussi pour le maintien de la faune sensible à ces produits (abeilles, coccinelles, poissons...).

Limitation des pollutions des sols et des nappes phréatiques par les pesticides chimiques.

- Changement attendu des attentes et mentalités.
- Redistribution de moyens économiques actuellement affectés aux traitements chimiques.
- Implication des habitants pour l'acceptation de la démarche, recherche d'une évolution des pratiques de traitement des arbres par les autres communes.

Déroulement de l'action**2005-2007 :**

- Animation d'un groupe inter-services.
- Information auprès des maires et des services techniques.
- Etude de nouvelles techniques.
- Mise en place d'expérimentations sur le patrimoine arboré du Grand Lyon.
- Mise en place d'un réseau de surveillance sanitaire des arbres.
- Participation à la vulgarisation et à la diffusion des résultats de ces recherches (colloques, articles...).
- Intégration de ces techniques dans l'entretien courant des arbres du Grand Lyon.
- Promotion de ces techniques alternatives auprès du grand public.

Coûts

Recherches et expérimentation sur les arbres : 10 000 € par an.
Réseau de surveillance sanitaire des arbres du Grand Lyon : 10 000 € par an
Communication : 5 000 € par an

Coordinateur et services impliqués

Direction de la Voirie
Mission Écologie
Direction de la Communication

Autres partenaires locaux

Services espaces verts des communes
Entreprises d'espaces verts
Laboratoires et bureaux d'études spécialisés en entomologie.

Indicateurs

- % de réduction de produits pesticides.
- Nombre d'arbres protégés par lutte biologique par an.

Action n°44**Préserver la biodiversité du territoire****Objectifs stratégiques :**

La préservation de la biodiversité participe au maintien d'écosystèmes fonctionnant correctement et assurant pour certains des rôles de protection contre des risques naturels. Elle participe également de la préservation des ressources pour l'avenir et au fonctionnement global de la planète.

Pour pouvoir préserver la biodiversité du territoire du Grand Lyon, il faut d'abord la connaître afin de pouvoir mettre en œuvre dans un second temps un ensemble de mesures de préservation.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Deux axes d'intervention seront développés :

- le renforcement de la connaissance de cette biodiversité, par la réalisation d'une part de la mesure d'un indicateur de biodiversité du Grand Lyon (tous les 5 ans) et d'autre part d'inventaire de milieux (par exemple les mares) ou d'espèces (par exemple le castor, l'avifaune, ...).
- la mise en place de mesures de préservation diverses (par exemple entretien des roselières, gestion des îles de Crépieux-Charmy, ...).

La mise en œuvre de diverses mesures de préservation des espèces présentes sur le Grand Lyon aura une dimension participative. Il faudra la participation d'un ensemble d'acteurs pour la réalisation de ces mesures (agriculteurs, citoyens, association, communes...)

Déroulement de l'action

Le Grand Lyon participe régulièrement à l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes en favorisant sur son territoire la réalisation d'inventaires des espèces s'y trouvant. D'autres inventaires seront également réalisés afin de mieux connaître la faune et la flore du Grand Lyon.

Des mesures de préservation seront mises en œuvre que ce soit sur les îles de Crépieux-Charmy (demande d'arrêté préfectoral de protection de biotope en cours), sur des territoires connus pour leur richesse (île Rontand, prairie humide de Pont Chabrol) ou sur des territoires plus ordinaires servant de biotope à des espèces particulières (préservation de zones particulières de reproduction, ...).

La mesure de l'évolution de la biodiversité par le biais d'un indicateur pour lequel un état « 0 » a été réalisé en 2004 sera effectué en 2009.

Coordinateur

DGDU – Mission Écologie.

Partenaires

Agriculteurs, Chambre d'agriculture, communes, associations, Grand Lyon, syndicats intercommunaux et mixtes.

Indicateurs

- Nombre d'actions entreprises,
 - Nombre d'inventaires effectués
- évolution de l'indicateur de la biodiversité.

Action n°45**Suivre la bonne mise en œuvre des actions prévues au contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse****Objectifs stratégiques :**

- atteindre les objectifs « d'un Rhône propre vers une Méditerranée propre » (défi toxique, réduction des rejets pollués par temps sec et par temps de pluie),
- disposer « d'une eau pure, une eau sûre » pour l'alimentation en eau potable .

L'action est ses enjeux en matière de développement durable

Il s'agit pour la Direction de l'Eau de suivre la mise en œuvre des actions prévues au contrat d'agglomération établi entre l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée et Corse et la Communauté urbaine de Lyon pour les années 2003 - 2007.

Ces actions sont multiples et participent à la fois à des enjeux en matière de qualité de l'eau et de préservation de la ressource en eau, que des enjeux de santé. D'autre part, des outils d'aide à l'éducation à la protection de l'eau seront mis en œuvre afin d'accompagner les projets d'aménagement.

- Protection de la ressource naturelle et réduction des nuisances et pollutions rejetées.
- Satisfaction des besoins vitaux (alimentation - santé).
- Maîtrise des risques sanitaires.
- Equipements d'agglomération qui permettent le développement urbain et économique.
- Implication des acteurs économiques dans le cadre des actions du « défi toxique » du contrat.

Déroulement de l'action dans le temps

- Enquêtes publiques et autorisations pour les stations d'épuration à Saint-Fons (agrandissement) et à Villeurbanne/Vaulx en Velin « La Feyssine » 2005.
- Achèvement de la station d'épuration à Pierre-Bénite début 2006.
- Achèvement de la station d'épuration à Jonage 2007.
- Barrière hydraulique à Crépieux-Charmy 2007.
- Reprise des branchements en plomb 2011
- Défi pour la réduction des rejets toxiques 2004-2006.

Coûts

Total du contrat : 186 M€

Coordinateur et services impliqués

Direction de l'Eau - Direction de la Propreté - DGDU - DAEI - DPSA - Direction de la Communication

Autres partenaires locaux

- Agence de l'Eau
- Apora
- SPIRAL eau
- Chambre des métiers
- Communes extérieures au Grand Lyon

Indicateurs

- Indicateurs : respect des normes
 - Sur les rejets de stations d'épuration
 - Sur l'eau potable distribuée
- Indicateurs : de réduction des toxiques
 - Nombre d'établissements industriels conventionnés et contrôlés
- Indicateur : d'éducation à l'eau
 - Nombre de visites annuelles des usines à Saint-Fons et Pierre-Bénite

Action n°46**Développer des outils de planification et de protection des ressources en eau : schémas directeurs en eau potable et en assainissement****Objectifs stratégiques :**

- dresser un diagnostic des politiques, actions et modes de faire depuis le document de planification précédent,
- faire émerger les objectifs et grandes orientations,
- arrêter des indicateurs sur sa mise en œuvre et les suivre,
- proposer un programme d'actions et d'aménagements.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Etablir les schémas directeurs pour l'alimentation en eau potable, et pour l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon pour les années 2000-2020.

- Protection et renouvellement de la ressource naturelle.
- Réduction des nuisances et pollutions.
- Accès équitable à l'eau sur les territoires.
- Satisfaction des besoins vitaux (alimentation-santé).
- Maîtrise des risques sanitaires.
- Maîtrise des situations de crises économiques.
- Outil d'aide à l'implantation adaptée d'activités économiques.
- Veiller à ne pas favoriser les activités économiques polluantes.
- Participation citoyenne.
- Travail transversal avec implication de partenaires.
- Vecteur d'information et d'éducation à l'environnement.

Déroulement de l'action

2004-2007 : Mettre en œuvre un programme d'actions concerté.

Coûts

1,5 M€ (2003-2007)

Coordinateur

Direction de l'Eau

Autres partenaires locaux

- Agence de l'Eau
- Commission consultative des usagers
- Conseil de développement
- Mission Interservices Préfectoraux sur l'eau

Indicateurs

- Etat du système d'alimentation en eau potable et d'assainissement et impact sur les milieux.
- Sécurité dans l'approvisionnement en eau potable.
- Limiter et repérer les pertes d'eau potable.
- Qualité de l'eau fournie à la population.
- Evolution des consommations en eau potable.
- Evolution du prix de l'eau.
- Qualité du traitement des eaux usées.
- L'impact de l'agglomération sur la qualité des eaux du Rhône et de la Saône.

Action n°47**Participer à l'établissement du schéma d'aménagement des eaux de l'Est lyonnais (SAGE) - Programme de gestion concertée de l'île de Miribel-Jonage****Objectifs stratégiques :**

- mettre en cohérence les enjeux multiples et interdépendants des sites (ressources en eaux, industrie, agriculture, loisirs, environnement, risques...) et engager les actions de gestion prioritaires.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Etablir le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais en partenariat avec les collectivités territoriales, acteurs économiques et usagers du territoire intra et extra-communautaire.

Mettre en œuvre le programme de gestion globale de l'eau dans l'île de Miribel-Jonage.

- Protection et renouvellement de la ressource naturelle.
- Réduction des nuisances et pollutions
- Réhabilitation des forêts alluviales, des zones humides et continuité piscicoles.
- Satisfaction aux besoins vitaux (alimentation, santé...).
- Maîtrise des risques sanitaires et mise sous contrôle des situations de crise potentielles.
- Accès aux patrimoines naturels, culturels et aux loisirs.
- Maintenir et développer des activités (loisirs, hydroélectricité, granulats, agriculture, industries...) grâce à des modes de gestion intégrée.
- Information – concertation.

Déroulement de l'action dans le temps

2005 : révision de l'avenant de la concession de Cusset à EDF.

2005-2007 (et suivants) : plan de restauration hydraulique et écologique de Rhône – Anneau Bleu.

Coordinateur et services impliqués

Direction de l'Eau
DGDU (Missions Écologie, Anneau Bleu, plan Bleu, planification...), DAEI

Autres partenaires locaux

Syndicats de riverains – Communes – DIREN – DDAF – Agence de l'Eau – Commission consultative des usagers – Conseil Général – CLE – Missions interservices préfectoraux sur l'eau – Conseil de développement

Indicateurs

- Evolution et prélèvements et rejets entre les différents usagés AEP, agriculture, industrie...).
- Evolution qualitative de la ressource par couloirs (Nord-Centre-Sud) sur les paramètres physico-chimiques.
- Evolution des niveaux d'eau sous l'île de Miribel-Jonage.

Action n°48**Participer à la réduction des risques naturels et technologiques****Objectifs stratégiques :**

- participation à la suppression des dangers et à la réduction des risques : inondation, géotechniques, industriels et transport de matières dangereuses,
- protection des personnes, des biens et de la nature,
- aide des maires, Plans communaux de Secours, situations de crise, instruction des permis de construire,
- baisse des coûts des réparations en cas d'événements accidentels.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

On note actuellement une accélération de son implication. La loi sur les risques majeurs dite Loi Bachelot en est l'accélérateur. La mise en œuvre de la gestion des risques naturels et technologiques repose sur un partenariat fort (co-présidence dans de nombreuses structures) avec l'Etat.

En ce qui concerne les risques naturels :

- maintenir des zones d'expansion des crues sur l'ensemble du territoire naturel du Grand Lyon,
- réduire le ruissellement pluvial en favorisant le ralentissement de son écoulement par la mise en place d'obstacles divers comme des bandes enherbées, des haies, ...
- limiter les mouvements de sols en maintenant un couvert végétal adapté, notamment dans les zones en forte pente.

Cette action dispose d'une dimension environnement par le maintien et la préservation d'un ensemble de zones naturelles participant à la réduction des risques, ainsi que par la modification de pratiques agricoles allant dans le sens de la préservation de la biodiversité.

En terme de dimension économique, cette action devrait permettre de réduire les coûts liés à la réparation de dégâts dus à des événements exceptionnels, du fait de la diminution de l'impact des événements les plus faibles.

En terme de participation, cette action nécessitera la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs, que ce soit les communes, les agriculteurs ou les propriétaires riverains.

Déroulement de l'action

- Mise en chantier des Plans de Protection des Risques Naturels (sortie étalée de 2005 à 2007), puis des Plans de Prévention des Risques Technologiques à partir de 2007.
- En liaison avec les nouveaux dispositifs que le Grand Lyon envisage de mettre en place en faveur de l'agriculture, diverses opérations et contractualisations, notamment avec les agriculteurs, seront effectuées. De même, en partenariat avec les brigades vertes du Conseil Général et le SAGYRC, des actions de sensibilisation des propriétaires riverains pourront être menées pour la gestion des cours d'eau.

Coordinateur

DGDU – Mission Écologie
Direction de l'Eau

Partenaires

Etat (Préfecture, Dren, Service Navigation, Sécurité Civile) SPIRAL, SDIS 69, Syndicat Saône-Doubs, communes, agriculteurs, organismes professionnels agricoles, Chambre d'agriculture.

Indicateurs

A formaliser pour chaque catégorie de risque.

Action n°49**Valoriser un environnement au service de la qualité de vie :
gestion intégrée des ruisseaux du Grand Lyon****Objectifs stratégiques :**

- lutter contre les inondations à l'échelle des bassins versants,
- préserver un patrimoine écologique et paysagé fort,
- redonner un rôle social (loisirs, sentiers modes doux ou pédagogiques,...)
aux ruisseaux,
- assurer la maîtrise du cycle urbain de l'eau.

**L'action et ses enjeux en matière de
développement durable**

Le Grand Lyon développe une implication forte dans la gestion des ruisseaux non domaine public de l'Etat à travers un appui technique aux services communautaires et aux communes, mais aussi par un effort constant dans le domaine de l'information et de la prévention auprès des communes et populations. C'est aussi par l'intermédiaire de l'implication des acteurs locaux dans les plans de gestion et une veille sur les aspects quantitatifs et qualitatifs.

- Préservation des écosystèmes aquatiques (quantité et qualité).
- Préservation des paysages.
- Réduction des risques et prévention des inondations.
- Sentiers supports à de l'éducation à l'environnement.
- Création d'emplois verts.
- Développement d'activités de loisirs (école de pêche, guinguettes, centres de découvertes,...).
- Implication des habitants, riverains et associations.

Déroulement de l'action dans le temps

- Aménagements de lutte contre les crues (ruisseaux du Ravin, Yzeron, Fée des eaux,...) : 2005-2008.
- Etats des lieux, connaissances, accès a l'information : Gerico, base de données ruisseaux : 2005-2008.
- Plans de gestion : Ravin : 2004-2005, la Mouche : 2005-2007.
- Participation aux contrats de rivières Yzeron, Azergues : 2004-2008.
- Participation aux plans de prévention des risques avec l'Etat: Ravin, Yzeron, Ozon, Planches, Rochecardon, Torrieres, Raze de Feyzin, ... : 2004-2007.
- Propositions pour une organisation à l'échelle locale pour une gestion optimisée des cours d'eau et leurs corridors écologiques : 2007-2008.

Coordinateur et services impliqués

Directions de l'Eau, de la Propreté, de la Voirie et de la Communication - DGDU

Autres partenaires locaux

Agence d'Urbanisme, Agence de l'Eau - DIREN - Services d'Etat - Conseil Général - communes - syndicats - associations

Indicateurs

- Nombre de réponses apportées aux demandes des communes.
- Nombre d'expertises techniques pour les services de l'urbanisme.
- Maîtrise des risques : réduction de la fréquence après aménagements.

Action n°50**Elaborer un plan de lutte contre le bruit****Objectifs stratégiques :**

- connaître le phénomène « bruit » sur l'agglomération du Grand Lyon,
- affiner les données sur des zones problématiques (zones bruyantes, zones calmes, multi-exposition, études en amont des projets d'urbanisme, etc.),
- proposer des solutions sur mesure à chaque problématique,
- proposer une information fiable et accessible au grand public,
- réduire le nombre d'habitants exposés au bruit.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable.

L'environnement sonore est une des premières préoccupations des habitants du Grand Lyon, comme le confirme l'enquête réalisée en 2002, qui montre que 40 % de la population estime que son environnement sonore s'est dégradé au cours des dix dernières années.

Le contexte législatif est appelé à évoluer très prochainement, avec la transposition de la directive européenne 2002/49/CE dans le droit français, qui imposera aux agglomérations françaises de plus de 250 000 habitants l'élaboration de cartes globales du bruit urbain. Cette information devra être orientée grand public et intégrera, fait nouveau, la sauvegarde des « zones calmes ».

Deux actions :

- le projet européen GIpSyNOISE de cartographie sonore urbaine,
- la mise en place d'un réseau de mesure permanente des bruits urbains.

- Le bruit est un critère important de qualité de vie, et bien souvent se sont les populations les plus fragiles qui sont exposées à des niveaux de bruit importants.
- Le « coût du décibel » est un élément qui va prendre une importance croissante dans la valorisation des biens immobiliers. Savoir où les niveaux de bruits sont importants, c'est pouvoir mettre en place des solutions et ainsi se donner les moyens de revaloriser le foncier dans ces zones.

Déroulement de l'action

2005 : mise en place d'une communication spécifique à destination des services techniques et du grand public sur le thème du bruit.

2005-2006 : programme GIpSyNoise.

2006 : fonctionnement du réseau de mesure de bruit.

Coûts

- Programme GIpSyNOISE : ~ 1 200 000 € (financés à 50 % par l'Union Européenne).
- Réseau permanent : 300 000 € d'investissement initial.
- Actions de lutte de contre le bruit non chiffrées.

Coordinateur et services impliqués

DGDU - Mission Ecologie

Autres partenaires locaux

Acoucity (assistance à maîtrise d'ouvrage), DDE, CSTB, CERTU, CETE, ENTPE, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne.

Indicateurs

- Estimation du nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs à des seuils préalablement définis.
- Prise en compte des périodes journée, soirée, nuit, (et autres périodes jugées pertinentes).
- Mise en place d'indicateurs (en partenariat avec le comité d'experts).
- D'autres indicateurs seront définis en partenariat avec le comité d'experts.

Action n°51**Poursuivre les mesures de pollution de l'air et mieux communiquer les résultats auprès de la société civile****Objectifs stratégiques :**

La « lutte contre les pollutions atmosphériques » (compétence prise par le Grand Lyon) est une activité dans laquelle la Communauté urbaine de Lyon dispose de leviers opérationnels importants.

C'est un enjeu important car plus de 64 % des Grands Lyonnais sont inquiets à ce sujet.

Il est donc important de poursuivre les mesures de pollution de l'air engagées conjointement avec les partenaires locaux, et de rendre plus accessible les informations afin que la population soit mieux informée.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La thématique « pollution atmosphérique » consiste en une démarche partenariale de mise au point d'outils de mesure et d'évaluation des différents types de pollutions urbaines. Les partenaires engagés sont le COPARLY (mesure de la pollution atmosphérique urbaine) et le SPIRAL (dispositif RESPIRALYON de mesure des odeurs).

- La ratification du protocole de Kyoto le 16 février 2005 incite fortement les collectivités à se positionner sur la thématique de la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Il convient de mettre en place une méthodologie de mesure des émissions des GES. Ce travail rentre dans le « Plan Climat » que le Grand Lyon met en place.

- Le MEDD a publié en juillet 2003 un arrêté rendant obligatoire l'élaboration d'un plan de surveillance de la qualité de l'air.

- COPARLY poursuit le redéploiement de son réseau afin d'intégrer la mesure de nouveaux polluants et de développer des outils de prévision des pollutions. En 2004, le Grand Lyon a été la première agglomération de France à disposer d'une modélisation en direct de la pollution atmosphérique urbaine.

- Le dispositif RESPIRALYON continue sa montée en puissance.

L'année 2004 aura été une bonne année sur le plan de la pollution chimique des pollens, mais une des pires années pour l'ambroisie, dont la tendance est toujours à l'augmentation.

En 2004, de nombreuses actions ont été menées :

- déploiement du dispositif RESPIRALYON,
- campagne d'arrachage de l'ambroisie (été 2004) en partenariat avec le Département,
- comptage des pollens tout au long de la saison pollinique (de mars à septembre),
- exposition « 25 ans au service de la qualité de l'air » au Grand Lyon.

Déroulement de l'action

- Poursuivre dans le cadre de COPARLY le développement des outils de mesure des nouvelles pollutions et de prévision des pics de pollution.
- Affiner la mesure des pollens, en créant des passerelles entre pollen et polluants chimiques (particules minces) et en évaluant la qualité des mesures effectuées.
- Mettre en place avec les partenaires du Grand Lyon des mesures opérationnelles fortes d'information des populations et de limitation des pics de pollution (gratuité des transports en commun, stationnement résidents gratuit, information efficace et disponible).
- Travailler sur la dimension sanitaire de la problématique et sur le rôle que le Grand Lyon peut jouer sur cette thématique.

Coordinateur

DGDU – Mission Ecologie.

Partenaires

COPARLY, SPIRAL, Ademe, Département du Rhône, etc.

Action n°52**Poursuivre le dispositif Respiralyon****Objectifs stratégiques :**

- réaliser un état des lieux des nuisances olfactives chroniques,
- faire des propositions pour gérer les « crises olfactives »,
- inciter les générateurs d'odeurs à mener des actions de réductions des nuisances olfactives,
- informer le grand public sur les démarches et actions engagées concernant la problématique des odeurs.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

La qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise est l'une des préoccupations majeures de ses habitants. Différents sondages en attestent et révèlent aussi que les épisodes malodorants qui affectent périodiquement certaines parties du territoire de la communauté urbaine de Lyon sont ressentis comme une gêne importante.

Le partenariat au sein du SPIRAL AIR, entre la Préfecture et les services de l'Etat, le Grand Lyon et les collectivités territoriales, les industriels, les associations et personnalités qualifiées, a donné naissance à un dispositif permettant l'accélération de la mise en œuvre des dispositifs de lutte en matière de nuisances olfactives chroniques sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Respiralyon, c'est la mise en place d'un réseau de nez sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon : ce projet repose sur la participation citoyenne. Les citoyens deviennent « instruments de mesure », participent au projet, reçoivent une information de qualité sur les odeurs.

- Dispositif de gestion de « crise olfactive » et amélioration de la connaissance des émissions des Composés Organiques Volatils (C.O.V.).
- Valorisation des filières économiques spécifiques (domaine de la chimie, de la mesure, R&D en partenariat avec les laboratoires de neurosciences, etc.). Atout en terme de marketing territorial.

Déroulement de l'action

Projet pérenne.

2004 : mise en place du réseau des « Nez ».

2005 : consolidation du réseau, premières exploitations des signalements.

Coûts

Budget affecté par le Grand Lyon pour la première année : 45 000 €.

Coordinateur et service impliqué

DGDU - Mission Ecologie.

Autres partenaires locaux

Préfecture, COPARLY, DRIRE, SDIS, industriels, communes, etc...

Indicateurs

- Localisation géographique des différents types de nuisances olfactives.
- Alertes olfactives.
- Typologie des nuisances olfactives.

Action n°53**Améliorer la qualité et la quantité de la collecte sélective : optimisation de la collecte des déchets ménagers****Objectifs stratégiques :**

- améliorer la qualité et les quantités de la collecte sélective,
- optimiser la collecte des ordures ménagères,
- améliorer les conditions de travail du personnel,
- améliorer le service rendu aux usagers,
- diminuer les impacts de la gestion des emballages sur l'environnement et la santé :
 - en décharge : diminution des tonnages stockés,
 - en incinération : diminution des tonnages incinérés.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le projet consiste à améliorer la qualité et les quantités de la collecte sélective et d'optimiser la collecte des ordures ménagères (ex : circuits de collecte, gestion des DIB,...).

Depuis 1996, la priorité de la Communauté urbaine de Lyon en matière de gestion des déchets, a été la montée en puissance de la collecte sélective, permettant d'atteindre l'objectif des 1,2 M d'habitants desservis en juin 2002.

Les résultats récents de la collecte sélective mettent en évidence :

- une augmentation des quantités (52 686 tonnes en 2003),
- une dégradation de la qualité collectée : les refus de tri sont passés de 20 % en 1999 à 39 % en 2002 et à 48% (y compris le pré-tri) en 2003.

Le Plan Départemental d'Élimination des déchets préconise un taux de refus maximal de 20 %.

La Direction de la Propreté s'est donnée jusqu'en 2007 pour atteindre cet objectif des 20 %.

Pour se faire de nombreuses actions d'optimisation de la collecte vont être testées comme :

- Mise en place de silos semi-enterrés
- Diminution des fréquences de collecte
- Collecte avec une benne à chargement latéral.

- Préservation des ressources naturelles grâce au recyclage des emballages et du verre.
- Education à l'environnement, communication.
- Baisse du taux de refus de tri, fort impact sur les coûts centres de tri.
- Participation active des riverains car le geste du tri leur incombe.

Déroulement de l'action dans le temps

- Test benne à chargement latéral : 4^{ème} trimestre 2004.
- Mise en place silos semi-enterrés : 2^{ème} semestre 2005.

Coordinateur et service impliqué

Direction de la Propreté - Service Recherche et Développement

Autres partenaires locaux

Eco-Emballages
Bailleurs sociaux

Indicateurs

- Tonnages collectés.
- Tonnages recyclés.

Action n°54**Veiller au suivi de la mise aux normes des usines d'incinération et de leur impact sur l'environnement****Objectif stratégique :**

limiter l'impact environnemental des usines d'incinération en les mettant aux nouvelles normes dans les temps imposés.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

L'incinération est régulièrement mise en cause et des normes de réduction des émissions gazeuses sont régulièrement actualisées.

La précédente loi imposait une réduction des poussières de 40 % (de 50 mg/Nm³ à 30 mg/Nm³) avant 1997.

La prochaine mise aux normes, imposée par l'arrêté du 20 septembre 2002 prévoit la réduction des éléments suivants :

- dioxine (pas de seuil, à 0,1 mg/Nm³),
- NOx (de 450 à 200 mg/ Nm³) avec option 80 mg/Nm³,
- Poussières (de 30 à 10 mg/Nm³),
- HCL inchangé (car déjà dans la norme).

Pour les rejets liquides : piégeage des dioxines. Bacs de rétention d'eau en cas d'incendie - Opération de séparation des cendres sous chaudière meilleure qualité du mâchefer. Augmentation de 10% des cendres volantes en classe I. Elle doit être achevée fin 2005 sur les 5 fours du Grand Lyon.

- Respect des normes européennes.
- La mise aux normes des usines est annoncée et suivie dans les CLIS.

Déroulement de l'action

- arrêt des lignes en coordination pour les 5 fours.
- redémarrage et essais (avant fin 2005).

Coûts

- Lyon Sud : 32 M€
- Lyon Nord : 16 M€ HT (sera intégré dans le coût à la tonne). Surcoût minimum de 20 €/t soit 95,07 €/t TTC (d'après coût 2002).

Coordinateur et services impliqués

Direction de la Propreté
Service du contrôle des gestions externes

Autres partenaires locaux

Cabinet Merlin, bureau de contrôle,

Action n°55**Réduire la production de déchets par le développement du compostage individuel****Objectifs stratégiques :**

se conformer au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers, qui prévoit notamment l'utilisation de composteurs individuels par 15 à 30 % de la population en habitat individuel, en équipant 10 % de l'habitat individuel de la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2005.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le Plan de mandat de la Communauté urbaine de Lyon fixe comme objectif de recycler les déchets par tout mode de valorisation matière ou énergie, notamment en mobilisant les producteurs de déchets sur le recyclage de leurs déchets.

Afin de respecter le Plan Départemental d'élimination des Déchets Ménagers, la Communauté urbaine expérimente le compostage individuel sur 5 communes avant de pouvoir le développer sur l'ensemble de son territoire.

- Le compostage individuel est une action environnementale qui permet une réduction à la source des ordures ménagères, une diminution des apports de déchets verts en déchetterie, un tri à la source et un apport nutritif et structurant des sols.
- Le compostage individuel favorise un dialogue social par des échanges sur les pratiques entre les ménages équipés d'un composteur.
- Le compostage individuel permet une réduction significative des coûts d'élimination des déchets ménagers : avec 10 % de l'habitat individuel du Grand Lyon équipé, 30 % des ordures ménagères de ces foyers sont détournés, soit une économie de 500 000 € au bout de 2 ans.
- Le compostage individuel est un outil pédagogique du changement comportemental vis-à-vis de la gestion de ses déchets.

Déroulement de l'action dans le temps

2004 - 2005 : expérimentation sur 5 communes-test avec la fourniture de 850 composteurs.

2005 : selon les résultats de l'expérimentation, extension à l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Coûts

Expérimentation : 108 092 €, dont 64 664 € à la charge du Grand Lyon, 20 000 € subventionnés par le Conseil Régional, et 23 428 € supportés par les particuliers (achat du composteur).

Coordinateur et services impliqués

Direction de la Propreté - Service Recherche et Développement

Autres partenaires locaux

Communes, représentations locales, fournisseurs de composteurs, Conseil Régional.

Indicateurs

- Nombre de composteurs fournis.
- Le nombre de composteurs fournis indique le nombre de ménages mobilisés par le dispositif.
- Efficacité du compostage.
- Une enquête dresse un bilan au bout de 12 à 18 mois, afin de mesurer l'efficacité des pratiques des ménages équipés d'un composteur.

Action n°56**Mettre en place la collecte des déchets dangereux des ménages dans les déchetteries****Objectifs stratégiques :**

- améliorer le service rendu aux usagers (les DDM seront accueillis en permanence en déchetteries),
- augmenter les quantités de Déchets Dangereux collectées et traitées de façon spécifique,
- diminuer les impacts des D.D.M. sur l'environnement et la santé :
 - en décharge : diminution de la charge toxique des lixiviats ,
 - en incinération : amélioration de la gestion des sous-produits,
 - en compostage : diminution des impacts négatifs sur la qualité des composts,
 - en dépôts sauvages : limitation de la pollution des eaux, des sols et de l'air.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Le projet consiste à mettre en place la collecte des Déchets Dangereux des Ménages (D.D.M.) dans les déchetteries du Grand Lyon. Ces déchets produits généralement en faibles quantités, ont la particularité de contenir des substances toxiques ou dangereuses pour la santé et l'environnement. Ils doivent être collectés et traités séparément des ordures ménagères.

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers et donc d'augmenter le taux de captage des D.D.M., le Conseil de Communauté a décidé de mettre en place à partir de janvier 2005 la collecte des Déchets Dangereux des Ménages dans les déchetteries du Grand Lyon.

Le système proposé consiste à remplacer les collectes itinérantes des D.D.M. sur les 24 points par une collecte permanente en déchetterie.

- Le tonnage collecté devrait ainsi augmenter progressivement pour passer de 590 tonnes/an à 795 tonnes/an sur les cinq prochaines années en maintenant les conditions d'accès actuelles en déchetterie.
- Diminution des rejets toxiques et des dépôts sauvages.
 - Facilite l'accès à un service, crée des emplois.
 - Indirectement la collecte des D.D.M. va améliorer le fonctionnement des stations d'épuration, des usines d'incinération d'ordures ménagères et de la maturation des mâchefers.
 - Incite au geste du tri des citoyens.

Déroulement de l'action dans le temps

Travaux d'aménagements des déchetteries et acquisition de conteneurs spécifiques pour le stockage des DDM : progressivement de fin 2004 à fin 2006 sur les 13 déchetteries ouvertes du Grand Lyon.

Coûts

- Travaux d'aménagements des déchetteries : 42 000 €
- Acquisition des conteneurs : 263 000 €
- Traitement des DDM : 0.7 M€ / an
- Communication/Information/Formation : 13 000 €

Coordinateur et services impliqués

Direction de la Propreté - Service Recherche et Développement et Service Traitement Valorisation Matière.

Autres partenaires locaux

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Indicateur

Tonnage de D.D.M. collecté

Action n°57**Favoriser l'activité d'insertion par la création de recycleries****Objectifs stratégiques :**

- La mise en place de recycleries s'inscrit dans la politique du développement durable :
 - la récupération et le recyclage limitent le recours à la mise en décharge ou à l'incinération,
 - le démontage et le tri emploient une main d'œuvre qui avait quitté le monde du travail,
 - la réutilisation, le démontage, le tri et le recyclage permettent de générer des ressources financières.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

- Plusieurs associations ont développé des actions de collecte et de tri de déchets encombrants.

Elles récupèrent auprès des ménages, des objets (mobilier, vaisselles, livres, outils, linges, etc...) qui sont, soit revendus, soit triés et démontés pour recycler les matériaux.

- La Communauté urbaine de Lyon a mis en place depuis plus de 15 ans un réseau de déchetteries pour permettre aux habitants de se débarrasser des encombrants.

Le tri effectué dans les déchetteries permet de recycler ou valoriser 70 % des déchets collectés. Par contre, aucune récupération n'est réalisée, ainsi de nombreux objets ou meubles réutilisables sont détruits.

Intégrer les associations dans le dispositif des déchetteries permettrait de détourner de la destruction une partie des objets apportés en déchetteries.

- Limiter les déchets mis en centre de stockage ou incinérés.
- Le démontage et le tri emploient une main d'œuvre qui avait quitté le monde du travail.
- Chaque tonne de déchets détournée de l'incinération ou de la mise en centre de stockage permet d'économiser 120 €.
- L'utilisateur participe au travail des associations de réinsertion et au réemploi des objets.

Déroulement de l'action dans le temps

Différents dispositifs sont possibles :

- aménager les déchetteries pour permettre la récupération, le stockage et l'évacuation des objets collectés,
- intégrer dans les marchés d'exploitation des déchetteries ce dispositif.

Proposition : tester ce dispositif pendant un an sur une déchetterie gardée la nuit.

Coûts

- Investissements : 15 000 € par déchetterie (Installation d'un conteneur équipé).
- Fonctionnement : 30 000 € par an par déchetterie.

Coordinateur

Direction de la Propreté - Service Recherche et Développement

Autres partenaires locaux

Associations de réinsertion, entreprises exploitant les déchetteries.

Indicateurs

- Nombre de déchetteries équipées pour la collecte.
- Tonnages collectés.
- Taux de réemploi des personnes.

Action n°58**Réduire la production de déchets en négociant avec les producteurs et distributeurs****Objectifs stratégiques :**

Promouvoir la prévention des déchets auprès de plusieurs publics cibles et par le biais de différentes actions :

- **les producteurs :**
 - les professionnels que l'activité soit publique ou privée (administrations, artisans, commerçants, PME, PMI) : limitation de la prise en charge de leurs déchets par le Grand Lyon, conformément à la réglementation en vigueur,
 - les ménages : promotion du compostage individuel,
- **les distributeurs :** animations de sensibilisation dans les galeries commerçantes des supermarchés,
- **les associations :** réflexions au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour améliorer les actions entreprises et développer la sensibilisation.

L'action et ses enjeux en matière de développement durable

Devant l'augmentation régulière du gisement des déchets et des coûts de gestion correspondants, la prévention des déchets est devenue une priorité. Elle ne peut néanmoins être efficace qu'en étant appliquée à tous les acteurs concernés : producteurs, distributeurs et associations. Plusieurs actions sont menées en ce sens par le Grand Lyon (réduction des déchets non ménagers, promotion du compostage individuel auprès des ménages, sensibilisation...).

La limitation de la production des déchets permet d'éviter les atteintes sur l'environnement dues à leur gestion.

La prévention des déchets nécessite un changement des mentalités et une éducation à l'environnement.

La prévention des déchets est le premier levier de réduction des coûts de gestion des déchets, en limitant les frais de collecte, de transport et de traitement.

Le citoyen est l'acteur incontournable de la prévention des déchets, depuis son acte d'achat (produits moins générateurs de déchets, écolabels...) jusqu'au rejet de ses déchets (réemploi...).

Déroulement de l'action dans le temps

- les producteurs :
 - les professionnels : aide et conseil pour la mise en place de dispositifs de tri et recyclage / délai négocié,
 - les ménages : opération pilote de compostage individuel en 2004-2005 puis extension à d'autres communes, développement de l'autocollant stop-pub dès 2005,
- les distributeurs : animations ponctuelles (1 à 2 par an),
- les associations : tenue de 3 comités techniques par an.

Coordinateur et service impliqué

Direction de la Propreté -
Service Recherche et Développement -
cellule Qualité-Information

Autres partenaires locaux

Administrations, artisans, commerçants, PME, PMI, associations de la CCSPL, distributeurs, communes des sites pilotes

Indicateur

L'évolution du tonnage de déchets collectés et traités.